

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte  
17 juin 2021  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent  
81<sup>e</sup> réunion**

---

## **Solutions**

*Résumé*

Ce document fait une mise à jour sur les efforts déployés par le HCR pour parvenir à des solutions pour les réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence depuis la présentation des documents de séance sur la réinstallation et les voies complémentaires (EC/71/SC/CRP.10) ; le rapatriement volontaire (EC/71/SC/CRP.11) ; et l'autonomie et l'inclusion (EC/71/SC/CRP.12) à la soixante-dix-huitième réunion du Comité permanent, en juillet 2020.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Faits marquants relatifs aux progrès et aux défis dans la recherche de solutions ...	1-16	3
A. Rapatriement volontaire .....	2-7	3
B. Intégration locale et autres solutions locales .....	8-10	4
C. Réinstallation .....	11-13	5
D. Voies complémentaires.....	14-16	5
II. Inclusion et accès aux systèmes nationaux .....	17-24	6
III. Conclusion .....	25	7

## **I. Faits marquants relatifs aux progrès et aux défis dans la recherche de solutions**

1. La recherche de solutions dès le déclenchement d'une crise de déplacement, et la poursuite de ce travail malgré les défis multiples restent une responsabilité majeure du Haut Commissaire dans l'exécution de son mandat. Les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés et les résultats du Forum mondial sur les réfugiés sous-tendent ce travail. Les trois plateformes d'appui qui ont été lancées lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2019 ont continué à renforcer les réponses régionales au déplacement forcé dans la situation en Afghanistan, ainsi qu'en Amérique centrale<sup>1</sup> et en Afrique de l'Est – en partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Approche innovante élaborée lors du Pacte mondial sur les réfugiés, les plateformes d'appui contribuent à focaliser l'attention sur certaines des situations de réfugiés les plus importantes et les plus prolongées au monde et à promouvoir des partenariats étendus en vue de la recherche de solutions, notamment en élaborant un vaste plan régional conjoint sur les solutions au Soudan du Sud et au Soudan, en s'attaquant aux causes profondes du déplacement en Amérique centrale et en investissant dans les zones prioritaires de retour et de réintégration en Afghanistan.

### **A. Rapatriement volontaire**

2. Fin 2020, quelque 250 000 réfugiés étaient rentrés dans leur pays d'origine, soit une diminution de 21 % par rapport à 2019. Les retours ont été entravés par le déclenchement de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19), qui a également provoqué la suspension des opérations de rapatriement volontaire en raison de la fermeture des frontières. En outre, les obstacles dans de nombreux pays d'origine, à savoir les conflits en cours, la persistance de la sécurité, l'impunité pour les crimes et les violations des droits humains, ainsi que l'absence de services essentiels, ont fortement influé sur la décision des réfugiés de rentrer ou non.

3. Certains réfugiés ont néanmoins pu rentrer chez eux au cours de la période étudiée. Depuis le début des opérations de rapatriement volontaire, en septembre 2017, environ 120 500 réfugiés burundais ont regagné leur pays, dont plus de 40 700 en 2020 depuis la République-Unie de Tanzanie (30 636), le Rwanda (7896) et la République démocratique du Congo (1946). Les résultats du suivi récent mené dans les zones de retour au Burundi ont fait état d'une certaine amélioration de la possibilité pour les rapatriés d'avoir accès aux services et de se réintégrer : près de 79 % des ménages de rapatriés ont déclaré pouvoir bénéficier des soins de santé primaires ; 82 % ont pu avoir accès à des terres et 72 % ont obtenu des documents d'état civil.

4. En 2020, les retours en Afghanistan ont chuté de plus de 70 % par rapport à 2019, principalement à cause de la suspension du rapatriement volontaire dû à la pandémie, alliée à l'aggravation des conditions de sécurité dans le pays, ainsi qu'à l'absence de services essentiels et de perspectives économiques. Dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR), le Gouvernement de l'Afghanistan s'est engagé à doubler le nombre de zones de retour et de réintégration prioritaires, le faisant passer de 20 à 40. L'appui aux zones prioritaires est un élément clé de la collaboration du HCR avec le gouvernement et consiste notamment à renforcer les installations et les services essentiels destinés aux communautés dans les zones de retour. En 2020, le HCR et ses partenaires ont fourni une assistance à plus de 900 000 rapatriés, déplacés internes et membres de la communauté d'accueil dans les zones prioritaires.

5. Une diminution du nombre de retours a aussi été enregistrée au Moyen-Orient, où les informations recueillies par le HCR ont fait état de 38 000 réfugiés syriens rentrés spontanément en 2020, soit une baisse de 60 % par rapport aux tendances enregistrées entre 2016 et 2020, période pendant laquelle 250 000 réfugiés syriens avaient regagné leur pays.

---

<sup>1</sup> Le Cadre global régional de protection et de solutions (connu sous le nom de MIRPS, son acronyme espagnol) est essentiel pour promouvoir une réponse coordonnée au déplacement forcé en Amérique centrale et au Mexique.

Garantir à ceux qui le souhaitent la possibilité d'un retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, est un aspect essentiel de l'approche des solutions pour les réfugiés et les déplacés internes syriens adoptée par le HCR.

6. Quelque 135 000 réfugiés sont rentrés en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Soudan du Sud, à la fois spontanément et avec l'assistance du HCR. Au Soudan du Sud et au Soudan, le HCR a continué à suivre les conditions dans les zones de retour et à fournir un appui aux réfugiés et aux déplacés internes de retour, y compris par des projets fondés sur la communauté axés sur la consolidation de la paix. L'approche adoptée par le Soudan du Sud et le Soudan dans leur processus de paix national respectif constitue une base solide qui devrait permettre d'augmenter le nombre de retours durables. Dans ce contexte, le HCR, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), soutient la Commission de la paix pour la mise en œuvre de l'accord de paix de Juba, instaurée par le Soudan.

7. Globalement, le HCR continue à soutenir toutes les perspectives viables permettant de créer des conditions propices au retour. Dans cette optique, l'Organisation a renforcé sa coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, qui a contribué à promouvoir les objectifs généraux de maintien de la paix et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à aider les Équipes de pays des Nations Unies à répondre aux besoins des réfugiés et des déplacés internes de retour. Le Fonds appuie financièrement plusieurs projets relatifs aux solutions, notamment au Burkina Faso, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, en République démocratique du Congo et au Soudan, conformément à sa [stratégie 2020-2024](#).

## B. Intégration locale et autres solutions locales

8. L'intégration des réfugiés dans leur pays d'asile est un processus complexe et progressif. Elle nécessite des politiques favorables, l'intérêt des réfugiés et l'appui des communautés d'accueil. Profitant de la dynamique créée par le Pacte mondial sur les réfugiés et des engagements pris ensuite et annoncés lors du Forum mondial sur les réfugiés, le HCR a continué à œuvrer de manière à ce que les réfugiés puissent devenir autonomes en 2020. À cette fin, l'Organisation a mené des actions de plaidoyer auprès des parties prenantes gouvernementales, a coordonné les actions visant à obtenir l'accès des réfugiés aux services et aux dispositifs d'orientation, et a fourni une assistance stratégique en vue de leur inclusion dans les systèmes nationaux.

9. Dans certains pays, les réfugiés ont obtenu un statut juridique de longue durée, tandis que dans d'autres, ils ont bénéficié de dispositifs de séjour de longue durée et ont pu avoir accès à l'éducation et au marché du travail. En 2020, plus de 620 réfugiés ont été naturalisés en Arménie, en Bosnie-Herzégovine et en Guinée-Bissau. En Albanie, en Azerbaïdjan, au Ghana et en Namibie, plus de 2000 réfugiés ont pu renouveler leur permis de résidence de longue durée, ce qui leur permet d'avoir accès à l'emploi et au final de remplir les conditions requises pour l'obtention de la naturalisation. Des cadres ont été instaurés pour faciliter l'intégration juridique des réfugiés aux Philippines, en collaboration avec le Comité spécial pour la naturalisation. Au Mexique, un programme innovant a aidé des milliers de réfugiés à se réinstaller dans le pays et à recommencer une vie nouvelle dans une communauté nouvelle, grâce à un appui leur permettant de bénéficier d'un logement temporaire, d'une orientation culturelle et d'une formation professionnelle, d'inscrire leurs enfants dans les écoles et de s'insérer sur le marché du travail. Au bout de deux ans de résidence permanente dans le pays, des réfugiés relocalisés peuvent demander la naturalisation.

10. Des progrès ont également été constatés dans la mise en œuvre de certains des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en matière d'intégration locale. La République démocratique du Congo a progressé sur la voie de l'objectif fixé dans son engagement de fournir un permis de résidence de 10 ans à quelque 200 000 réfugiés rwandais ayant choisi de rester dans le pays après la cessation du statut de réfugié. Au Tchad, tous les réfugiés nouvellement arrivés ont été intégrés dans les villages d'accueil dans un effort visant à adopter une approche axée sur les solutions dès le départ.

## C. Réinstallation

11. Alors que la pandémie de COVID-19 exacerbe les risques auxquels sont exposés les réfugiés en matière de protection et fait peser un poids supplémentaire sur les pays d'accueil, la réinstallation est plus essentielle que jamais comme outil de protection et solution durable, et comme démonstration concrète du partage de la responsabilité et de la charge. Mais les places de réinstallation restent limitées. En 2020, les possibilités de réinstallation ont diminué et la mise en œuvre de la « Stratégie triennale de réinstallation et de voies complémentaires » du HCR, qui prévoyait la réinstallation de 70 000 réfugiés en 2020, a subi un revers en raison de la COVID-19. Quelque 22 800 réfugiés sont partis en vue de leur réinstallation dans 22 pays, soit une diminution de 64 % par rapport à 2019. Toutefois, les évolutions récentes indiquent que les tendances de réinstallation pourraient être plus positives à l'avenir, notamment grâce aux efforts déployés par le HCR et ses partenaires pour promouvoir la participation d'un plus grand nombre de pays, conformément à la stratégie triennale.

12. Le HCR a présenté pour examen les dossiers de plus de 39 500 réfugiés en vue de leur réinstallation dans 25 pays. L'Organisation a continué à plaider pour l'augmentation des possibilités de réinstallation compte tenu des besoins mondiaux, estimés à 1,44 million de réfugiés en 2021. Les situations prioritaires pour la réinstallation sont notamment la situation en Syrie et dans les pays qui appliquent l'approche du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les mécanismes de transit d'urgence au Niger, au Rwanda et en Roumanie ont continué à fournir une solution vitale à certains réfugiés, 533 trois personnes ayant été transférées depuis la Libye dans ces lieux temporaires. Toutefois, la longueur des délais de traitement des dossiers soumis par certains pays de réinstallation, en particulier due aux contraintes liées à la COVID-19, a empêché les départs en vue de la réinstallation dans le cadre des mécanismes de transfert d'urgence au Niger et au Rwanda. Cet arriéré de départs a encore entravé les évacuations depuis la Libye.

13. Dans le contexte de la pandémie, le HCR a travaillé avec ses partenaires afin de garantir la continuité des opérations et des programmes essentiels, assurant la protection des personnes les plus exposées. L'Organisation a encouragé les États à utiliser des modalités souples et innovantes pour mener des entretiens et traiter les demandes de visa. En outre, le HCR s'est engagé auprès des États et autres acteurs clés afin de renforcer les partenariats, y compris par les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation (ATCR), le Groupe restreint sur les situations prioritaires et l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés. Un groupe directeur de réfugié a été établi, avec l'appui des coprésidents des Consultations tripartites en vue de renforcer la participation des réfugiés dans ce processus et dans l'objectif de former un groupe consultatif mondial de réfugiés d'ici à 2023. Par ailleurs, l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables (CRISP), que le HCR dirige conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations, s'est avéré être un outil précieux pour la mise en œuvre de la stratégie triennale, aidant les États à renforcer leurs capacités à instaurer des solutions dans des pays tiers ou à les étendre.

## D. Voies complémentaires d'admission de réfugiés dans des pays tiers

14. La pandémie a également eu des répercussions négatives sur l'admission des réfugiés dans des pays tiers dans le cadre des voies complémentaires. La suspension des services de visa, des rendez-vous et des nouvelles demandes a particulièrement porté préjudice aux réfugiés ayant une demande de regroupement familial en attente. Le ralentissement économique dans de nombreuses régions du monde a nui aux possibilités de mobilité de la main-d'œuvre et de nombreux programmes de bourses pour les réfugiés ont été temporairement interrompus.

15. Dans le même temps, les partenariats pluripartites visant à étendre les voies complémentaires ont augmenté, permettant aux acteurs concernés d'échanger les bonnes pratiques et de plaider pour un accès plus important des réfugiés aux solutions. Le HCR a dirigé la création de l'équipe spéciale mondiale pour les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers en matière d'éducation, soutenue par le CRISP. L'Organisation a également lancé un réseau mondial pour le regroupement familial et œuvré à la création d'une équipe spéciale mondiale pour la mobilité de la main-d'œuvre

réfugiée. Ces trois initiatives constituent des jalons importants visant à maintenir la dynamique de la stratégie triennale et à faire progresser sa mise en œuvre.

16. Le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis à jour l'étude intitulée « [Des voies sûres pour les réfugiés II](#) » avec des données de 2019 afin de renforcer la base de connaissances relatives à l'existence et à l'utilisation de voies complémentaires. Le rapport a montré que près de 156 000 permis de résidence avaient été délivrés pour la première fois en 2019 à des fins d'études, de travail et de regroupement familial dans des pays de l'OCDE et au Brésil à des ressortissants de l'Afghanistan, de l'Érythrée, de l'Iran (République islamique d'), de la République arabe syrienne, de la Somalie et du Venezuela (République bolivarienne du).

## **II. Inclusion et accès aux systèmes nationaux**

17. Le HCR continue à travailler à la mise en œuvre opérationnelle des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en vue de l'inclusion des réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence dans les systèmes socioéconomiques nationaux, afin de renforcer leur autonomie et de leur assurer un accès équitable à la protection et à leurs droits. S'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le HCR a encouragé l'inclusion des réfugiés et des personnes relevant de sa compétence dans la planification nationale du développement, y compris par son engagement dans le processus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

18. L'inclusion des réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR dans les stratégies et les systèmes nationaux, ainsi que dans les approches des partenaires du développement, est particulièrement cruciale dans le contexte de la réponse à la COVID-19. À cette fin, le HCR a intensifié ses actions de plaidoyer à l'appui de l'inclusion des réfugiés et des communautés d'accueil dans les plans d'évaluation nationaux. L'Organisation a aussi étendu ses partenariats avec les banques de développement multilatérales, les organismes de développements bilatéraux et les instances de consolidation de la paix, plaident pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans tous les domaines du travail lié à la réponse. Par exemple, en Ouganda, le HCR a fourni des corpus de données complets sur les établissements éducatifs et de santé gérés par des partenaires humanitaires, afin d'éclairer le dialogue entre le gouvernement et la Banque mondiale concernant l'inclusion des réfugiés dans les indices nationaux d'allocation des ressources pour les services fournis par les autorités locales.

19. La décision historique prise par la Colombie d'accorder un statut de protection temporaire pour une période de 10 ans aux Vénézuéliens se trouvant dans le pays, annoncée en février 2021, donne l'accès aux services nationaux à quelque 1,7 million de Vénézuéliens, y compris aux soins de santé. Grâce à cette décision, ils recevront des documents d'identité et pourront travailler, ce qui réduira leur dépendance à l'assistance humanitaire et leur donnera l'occasion de contribuer au bien-être des communautés qui les accueillent.

20. La pandémie a eu de fortes répercussions sur l'accès des réfugiés à l'éducation. S'appuyant sur les partenariats existants, le HCR a encouragé l'inclusion des réfugiés dans la planification nationale et la mise en œuvre des réponses éducatives, y compris concernant les programmes de télenseignement et d'apprentissage numérique. En Ouganda, le HCR a étendu l'accès des étudiants réfugiés à une plateforme d'apprentissage numérique appelée Kolibri. En outre, des progrès importants ont été accomplis sur la voie de l'intégration des réfugiés dans les systèmes d'éducation nationaux en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Par ailleurs, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali et le Tchad ont inclus les enfants réfugiés dans leurs plans d'éducation nationaux respectifs.

21. Les réfugiés en situation vulnérable ont été intégrés aux dispositifs nationaux d'assurance santé, par exemple en République islamique d'Iran et au Rwanda. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a continué à plaider pour l'inclusion des réfugiés dans les systèmes de santé nationaux en ayant recours à des politiques, à des stratégies, à la planification et à la fourniture de services. Cette démarche a été alliée à l'apport d'un appui à la réponse nationale à la COVID-19, y compris pour les centres d'isolement et de traitement, et pour les unités de soins intensifs. Une étude menée

par le HCR dans 48 pays qui accueillent des réfugiés a révélé que 89,6 % des réfugiés ayant le VIH/sida avaient accès à un traitement antirétroviral grâce aux systèmes nationaux, et que 96 % de ces pays d'accueil leur offraient des soins de santé primaires aux mêmes conditions que pour leurs ressortissants.

22. La pandémie a mis en lumière de façon criante les besoins des réfugiés, des rapatriés, des déplacés internes et des apatrides, et les bénéfices de leur intégration dans les systèmes de santé et de protection sociale. Le HCR a plaidé pour l'accès équitable de toutes les personnes relevant de sa compétence au vaccin contre la COVID-19. La Jordanie a été l'un des premiers pays à inclure les réfugiés dans sa campagne de vaccination nationale, et beaucoup d'autres ont suivi depuis. Néanmoins, il est urgent que les vaccins soient répartis de manière plus équitable et plus efficace, afin que les pays d'accueil puissent progresser dans la vaccination de leurs ressortissants et des réfugiés.

23. Faisant suite aux efforts déployés avant la pandémie, un certain nombre de pays d'Europe, ainsi que l'Afrique du Sud, le Brésil, le Cameroun et le Congo (République du), ont inclus les réfugiés dans l'assistance en nature ou en espèces des programmes nationaux de protection sociale dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Et 11 pays d'Afrique et d'Asie prévoient de faire de même, avec des financements de la Banque mondiale dans le cadre du sous-guichet de l'Association internationale pour le développement pour les réfugiés et les communautés d'accueil (IDA18)<sup>2</sup>. Le HCR travaille également avec les gouvernements et ses partenaires afin d'encourager le maintien de l'accès des réfugiés aux dispositifs d'assurance santé dans un certain nombre de pays, dont le Ghana, l'Iran (République islamique d'), le Kenya, le Rwanda et le Soudan.

24. Le HCR a intensifié son engagement et son plaidoyer visant à renforcer l'inclusion économique et financière des réfugiés et à promouvoir leur autonomie. Dans ce contexte, en Afrique du Sud, les réfugiés ont été intégrés au cadre politique national intitulé « Un secteur financier inclusif pour tous ». Dans d'autres pays, y compris au Brésil, en Équateur, en Jordanie, au Kenya, au Liban, en Ouganda, au Pérou et au Rwanda, les prestataires de services financiers ont pris des mesures pour aider leurs clients réfugiés à restructurer ou refinancer leurs prêts, introduisant un moratoire sur le remboursement des prêts et développant les services numériques. Au Brésil, la mise en œuvre d'une modalité innovante fondée sur l'emploi, en collaboration avec le secteur privé, a permis à plus de 4000 réfugiés et migrants d'avoir accès à un emploi depuis 2018. Cette modalité est une composante de la « stratégie d'intériorisation » du Gouvernement du Brésil, qui facilite la relocalisation des réfugiés et des migrants vénézuéliens depuis les États frontaliers du Roraima et de l'Amazonas dans d'autres villes du pays. À la suite du lancement de la plateforme « [Empresas com Refugiados](#) », plus de 60 emplois ont été créés pour des réfugiés en 2020.

### **III. Conclusion**

25. La recherche de solutions durables pour les réfugiés fait partie intégrante du mandat du HCR. Parvenir à des solutions correspondant aux besoins des réfugiés nécessite l'engagement indéfectible des États et de toutes les parties prenantes. Le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés offrent de nouvelles possibilités d'augmenter le nombre de réfugiés du monde entier qui peuvent parvenir à une solution viable, mener une vie productive et apporter une contribution sociale et économique à la société.

---

<sup>2</sup> La liste des pays qui ont été jugés éligibles à l'accès à des financements au titre du sous-guichet de l'IDA18 pour les réfugiés et les communautés d'accueil peut être trouvée à l'adresse : <https://ida.banquemonde.org/financement/replenishments/sous-guichet-regional-ida-18-pour-aide-aux-refugies-et-aux-communautes-accueil>.